



SEANCE DU 27 JUILLET 2020

Nombre de membres afférents au conseil : 19
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 16 + 2 pouvoirs
1 Date de la convocation : 21/07/2020
Date d'affichage : 21/07/2020

L'an deux mille vingt, le vingt-sept juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans la salle des fêtes de TROILLAS, sous la présidence de Monsieur Rémy ATTARD, Maire.

Présents : ATTARD Rémy, ALBERT Jeannine, BAJ FRELIN Véronique, BOUDON Matthieu, BOUSQUET Jérôme, BRETEAU Philippe, BURGOS Thierry, CAZALS Jean-François, CORBACHO Laurent, DUFOUR Laurence, HITA José, MIR Laure, QUINTA Christèle, ROZIE Jean-Michel, SALVADOR Julien, VIDAL Mélanie.

Absente excusée : Mme RIBES Chrystelle.

Procurations : M. FERNANDEZ Pierre à Mme MIR Laure, Mme JULIAN Vanessa à M. ATTARD Rémy.

Secrétaire de séance : Mme DUFOUR Laurence a été nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N°33/2020 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

VU le Compte Administratif 2019 du Budget Principal Commune approuvé par délibération le 29 juin 2020,

VU le Compte de Gestion 2019 du Comptable du Budget Principal Commune approuvé par délibération le 29 juin 2020,

CONSIDERANT la conformité des deux documents précités,

CONSIDERANT que le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2019 se présente de la manière suivante :

Résultat de l'exercice : 291 140.17 €

Résultat antérieur reporté : 103 694.59 €

Résultat à affecter : 394 834.76 €

CONSIDERANT que le solde d'exécution de la section d'investissement de l'exercice 2019 présente un excédent de financement de 306 517.80 €

CONSIDERANT que le solde des restes à réaliser d'investissement présente un besoin de financement de 0 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de la manière suivante :
 - Affectation en réserves c/1068 : 294 834.76 €
 - Report de l'excédent de fonctionnement c/002 : 100 000.00 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

AINSI FAIT ET DELIBERE A TROILLAS, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS – POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Rémy ATTARD



Acte rendu exécutoire après :

➤ Dépôt en Préfecture le : 29/07/2020

➤ Affichage le : 29/07/2020

➤ Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication